

Inscription

Dossier d'inscription
Marché végan
23 - 24 septembre 2023
Cité Fertile, 14 Av. Edouard
Vaillant, 93500 Pantin

ENTREPRISE / AUTO-ENTREPRENEUR

NOM _____

ADRESSE _____

C.P, VILLE _____

N° SIRET _____

N° DE TVA _____

SITE WEB _____

ADRESSE EMAIL _____

N° TELEPHONE _____

PRODUITS / SERVICES

PRODUITS / SERVICES

CERTIFICATIONS

AUTRES REMARQUES

Votre location

Louez votre espace au marché végan avec un stand extérieur (couvert par une construction de bambou avec toit) ou un stand intérieur.

Chaque stand fait environ 4m2 et comprend 1 table d'environ 2m de largeur. Il est fourni sans électricité.

Les demandes pour un accès électrique sont à préciser lors de l'inscription.

Le livret digital est un document qui présente les exposants et le programme.

Votre location 2 jours

1 stand extérieur (environ 4m2) avec 1 table (environ 2m) sans électricité
Prix : 330,00€ HT

1 stand intérieur (environ 4m2) avec 1 table (environ 2m) sans électricité
PRIX : 280€ HT

1 accès électrique (1,5 KW max.)
PRIX : 50€ HT

1 page* au livret digital du marché (si vous ne prenez pas cette option, vous n'êtes pas présenté dans le livret)
PRIX : 20€ HT

TOTAL _____

*si vous partagez un stand à deux exposants, il faut prendre 2 pages

Conditions de participation

- Exposition et vente de produits végans
- Montage : 23 septembre 2023 de 9h à 12h
- Exploitation : 23 - 24 septembre 2023 de 12h à 20h
- Démontage : 24 septembre 2023 de 20h à 22h
- Les stands extérieurs doivent sécuriser leurs produits en intérieur dans la nuit du 23 au 24 septembre 2023

Contact : Swantje Tomalak
 swantjetomalak@gmail.com / 0789025711

Signature

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les conditions générales (page 2) et les conditions de participation (page 1).

NOM, PRÉNOM _____

FAIT A _____

DATE _____

SIGNATURE _____

Marché végan à la Cité Fertile

Conditions générales

§1 Inscription définitive

La signature du dossier d'inscription engage l'exposant à la participation définitive à l'événement mentionné sur la page 1 ainsi à l'acceptation des conditions générales de vente.

§2 Inscription et paiement

Après validation de l'inscription, la totalité de la facture devra être payé à la réception par virement bancaire ou chèque (les coordonnées se retrouvent sur la facture). Sans paiement dans le délai, l'inscription n'est plus valide.

§3 Annulation

100% remboursement si l'annulation a lieu dans les 48 heures qui suivent la validation de l'inscription
50% remboursement si l'annulation a lieu 4 mois avant l'ouverture de l'événement (avant le 27 mai 2023)
25% remboursement si l'annulation a lieu 2 mois avant l'ouverture de l'événement (avant le 22 juillet 2023)
Aucun remboursement si l'annulation a lieu 2 mois ou moins avant l'ouverture de l'événement (après le 22 juillet 2023)

§4 Emplacement

L'emplacement vous sera attribué par l'organisateur. Le partage de l'emplacement est possible avec max. 2 exposants. Interdiction de dépasser la surface de l'emplacement (environ 4m2 par stand). Interdiction d'utiliser du mobilier ou de la décoration inflammables sur l'emplacement.

§5 Responsabilité

L'emplacement et les produits sont sous la responsabilité intégrale de l'exposant. L'organisateur n'est pas responsable en cas d'un endommagement ou vol de produits.

§6 Matériel

La table comprise dans le stand doit être retourné dans l'état d'origine. Si la table ou la construction en bambou pour les stands extérieurs sont livrés défectueux ou endommagés après le marché, l'exposant doit régler les frais de dédommagement.

§7 Electricité

Le stand est fourni sans électricité. Si vous avez besoin d'un accès électrique, il faut le préciser lors de l'inscription (service payant (50€ HT)). L'utilisation de l'accès par l'exposant doit être conforme aux normes de sécurité en vigueur. L'exposant doit assurer de pas dépasser la puissance indiquée (1,5KW).

§8 Sécurité

L'exposant doit évacuer tout objet bloquant les sorties de secours du lieu. Aucun appareil à gaz n'est pas permis. Les extincteurs et autres appareils de sécurité doivent rester accessibles.

§9 Horaires

L'exposant s'engage à respecter les horaires indiquées pour le bon déroulement de l'événement (montage, exploitation et démontage).

§10 Assurance

L'organisation ne prend pas en charge les dommages (quel que soit le type) ou vols causés lors du marché. Chaque exposant est responsable de son stand et de ses produits.

§11 Vente de produits

La vente de produits par l'exposant est uniquement permis sur son emplacement réservé. Toute activité commerciale dans vente de produits alimentaires doit respecter les règles d'hygiène alimentaire (HACCP). La restauration est interdite pour les exposants, elle est exclusivement gérée par la Cité Fertile.

§12 Restauration

Les exposants n'ont pas le droit de proposer la restauration sur place. En revanche, la dégustation est permise.

§13 Exclusivité

L'organisateur ne donne pas d'exclusivité à un produit.

§14 Eco-Charte de la Cité Fertile

Lecture, réalisation et respect de l'éco charte de la Cité Fertile, accessible ici :
<https://www.dropbox.com/s/3vmia8j3syoj6hz/Eco%20charte%20events.pdf?dl=0>.

§15 Mentions légales

L'événement est organisé par Swantje Tomalak, auto-entrepreneur enregistré sous le numéro de Siret 81883887200021 en France depuis 01.01.2023.